

Fiche de poste du Chef de Département Financement

Intitulé du poste	- Chef de Département Financement
Rattachement hiérarchique	- Directeur de la CFR - Secrétariat Générale
Mission Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la politique et les procédures comptables, financières et budgétaires et veiller à leur application au sein de la CFR - Préparer les budgets en liaison avec les responsables des autres structures et en assurer le suivi, - Veiller au respect des équilibres financiers de la CFR ainsi que la production de l'information comptable et financière, dans les délais requis et dans le respect des règles et procédures en vigueur, - Orienter la gestion financière vers le souci de rationalité et d'allocation des ressources financières disponibles,
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, en accord avec le Directeur de la CFR, la politique de mobilité et de promotion interne du personnel du Département Financement, - Veiller à la mise en œuvre de la politique financière, comptable et budgétaire de la CFR, - Superviser l'élaboration de l'information comptable et financière, - Superviser la comptabilité et les projections financières de la CFR et proposer à la Direction de la CFR les orientations de la stratégie financière de la CFR, - Superviser les travaux de préparation du rapport financier, et fournir les informations nécessaires à l'élaboration du rapport annuel d'activité de la CFR - Assurer la liaison avec les organismes financiers, - Rechercher et mettre en place les financements, - Participer aux travaux d'élaboration des budgets d'investissement et de fonctionnement et assurer le suivi régulier de leur exécution, - Proposer les modalités de financement des investissements dans le cadre de la politique financière de la CFR, - Assurer le suivi des conditions bancaires, - Veiller au respect du calendrier des déclarations fiscales et sociales, - Contrôler la fiabilité des déclarations fiscales et sociales, - Superviser le contrôle des états de rapprochements bancaires, - Superviser le suivi des versements à la CFR des contributions des partenaires, - Assurer la validation comptable de la paie mensuelle du personnel de la CFR,



	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser de près les opérations d'évaluation des compétences des effectifs relevant de son département ainsi que l'élaboration du bilan des compétences du personnel du département Financement, - Participer à la définition de la politique générale et les axes directeurs de la formation du personnel relevant du Département Financement ; - Pour assurer l'optimisation du fonctionnement du Département et la motivation des équipes, il : <ul style="list-style-type: none"> • Défini et gère les priorités de son département, • Défini le budget de fonctionnement de son département et veille à son respect • Assure la sélection du personnel à recruter en coordination avec le chargé des affaires générales et administratives • Valide les demandes de congés ou d'absence du personnel de son département • Évalue le personnel de son département
Interactions internes	<p>Toutes les entités de la CFR et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Département Programmes et Maitrise d'ouvrage. • Le Département Support. • Le Service Audit. • Le Service Contrôle de Gestion.
Interactions externes	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Économie et des Finances (Trésorier Payeur, Contrôleur de l'État, Direction du Budget...), - Entités du Ministère de l'Équipement et de l'Eau (DGR, DGSRN, DREE, DPEE) - Bailleurs de fonds, - Banques, - Fournisseurs, - Auditeurs externes.
Critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'engagement et d'émission des crédits budgétisés, - Délai d'engagement des dépenses, - Délai d'ordonnancement et de paiement des décomptes, - Délai de recouvrement des créances, - Fiabilité et pertinence des états de synthèses produits, - Rapidité dans la production des états et des reportings, - Gains engendrés par l'optimisation de la gestion de trésorerie,
Compétences Requises	<p>Compétences Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'organisation de la CFR, - Bonnes connaissances en Gestion des Ressources Humaines, - Connaissances juridiques et de la législation du travail,



	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des textes de lois en matière de passation de marchés publics, - Maîtrise des règles comptables générales, - Maîtrise des connaissances techniques et réglementaires applicables à son domaine d'activité, ainsi que les supports informatiques utilisés, - Connaissance des prestations de la CFR et de son organisation, - Maîtrise des procédures comptables, - Maîtrise des outils de reporting et de tableaux de bord. <p>Compétences relationnelles et managerielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir élaborer le plan d'action de son département, - Savoir fixer les objectifs de son départements à court et moyen termes, - Savoir dimensionner les moyens nécessaires (humains, matériels, charges de travail. - Savoir coordonner l'ensemble des moyens fonctionnels et opérationnels mis à sa disposition, - Savoir fixer les règles de délégation et les faire appliquer, - Savoir anticiper sur les besoins futurs et les compétences à mettre en œuvre, - Savoir contrôler la pertinence des processus mis en œuvre par ses collaborateurs, - Esprit d'analyse et de synthèse, - Rigueur et sens de l'organisation, - Forte préoccupation économique, - Savoir contrôler la qualité de l'interaction de son département avec les autres entités de la CPR, - Savoir gérer les conflits entre services, - Savoir communiquer et négocier avec les autres départements et structures de la CFR - Savoir être à l'écoute de ses collaborateurs
<p>Formation et Profil</p>	<p>Formation :</p> <p>Grandes écoles d'Ingénieurs ou de commerce, ou diplôme d'Études Supérieures Bac+5 ;</p> <p>Expérience professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir exercé des fonctions de responsabilité pendant au moins 3 ans dans les domaines de la comptabilité ou du financement des projets ; • Avoir une ancienneté minimum de 05 ans en tant que titulaire ou contractuel, dans les domaines de la comptabilité ou du financement des projets ;

